ISSN-0769-0177

CAHIERS D'ARTS ET TRADITIONS RURALES

20
2009

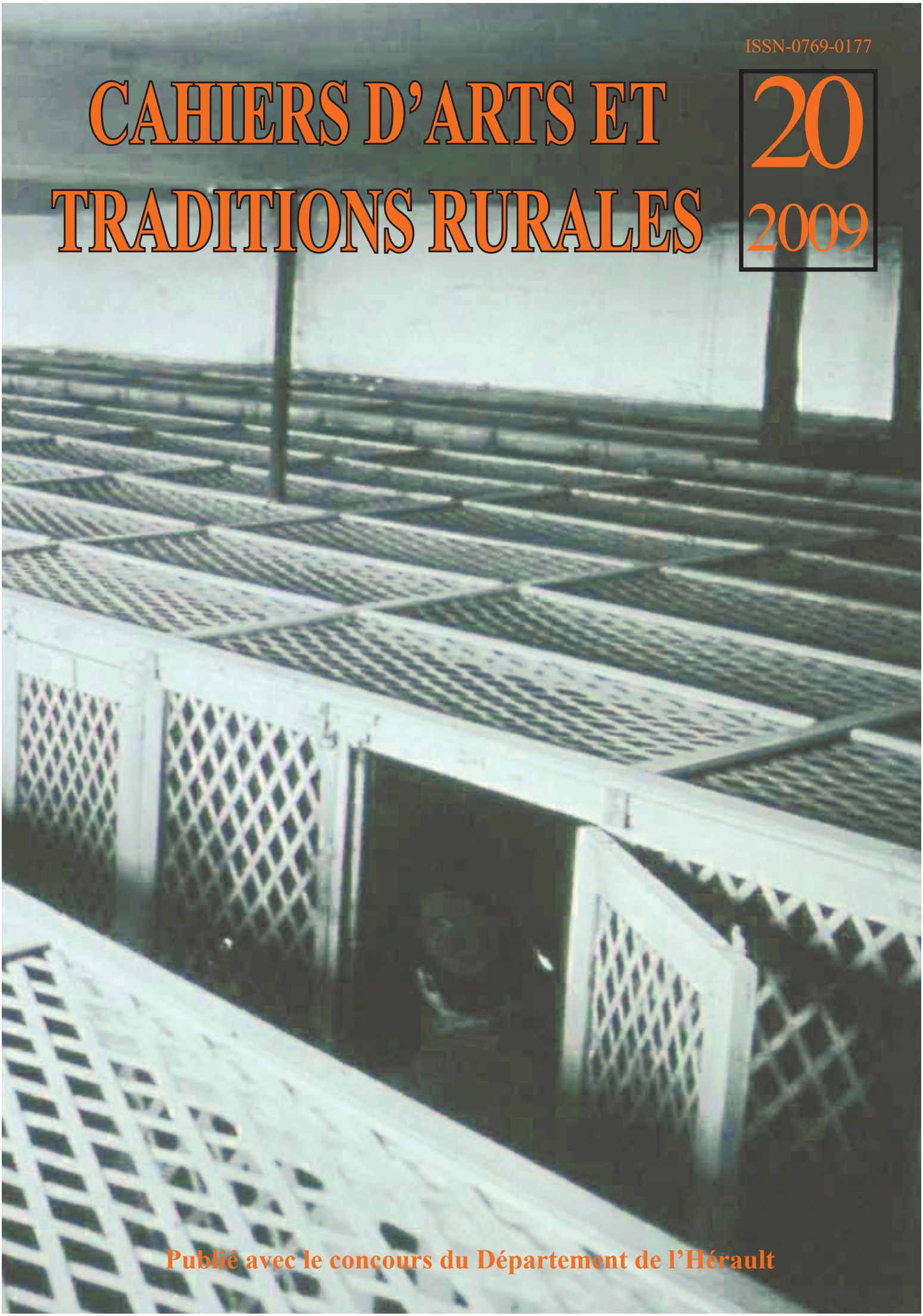

Publié avec le concours du Département de l'Hérault

PETITION AU ROI,

Par MM. THUERI & J. DEVÈS, au nom des citoyens de Montpellier, opprimés par une bande de brigands, qui ſe fait ſacrilégement appeller LE POUVOIR EXECUTIF.

SIRE,

LORSQUE l'aſſemblée nationale poſa les baſes de la conſtitution françaiſe, elle ſe dit : « Le but de toute aſſociation politique eſt la conſervation des droits naturels & impreſcriptibles de l'homme ; ces droits ſont la liberté, la propriété, la ſûreté, la réſiſtance à l'oppreſſion ».

A l'ombre tutélaire de ces principes, le

bonheur & la paix régnoient dans les murs de Montpellier ; maintenant ils y ſont méconnus, violés, & les déſordres, la licence, l'anarchie, ont pris la place de la juſtice & de la liberté.

Une aſſociation, connue ſous la ſacrilège dénomination de *Pouvoir exécutif*, déſole depuis pluſieurs mois notre malheureuſe cité, par ſes brigandages & ſes excès. Erigée en eſpèce de tribunal criminel, la calomnie & la haine y apportent en tribut d'odieuſes délations ; on y juge, on y condamne les citoyens, & la force ſeule y fait le droit. Ceux qui ont été à la fois les dénonciateurs, les témoins & les juges, deviennent encore les bourreaux ; & les victimes ſont choiſies parmi ce que les citoyens offrent de plus eſtimable. Des nerfs-de-bœuf hériſſés de pointes de fer, de gros bâtons noueux, ſouvent même des armes meurtrières, ſont les inſtrumens de la fureur des brigands. Ils ne reſpectent perſonne, & le citoyen le plus paiſible, s'il eſt catholique, eſt toujours celui qui court le plus de dangers.

Les uns, attendus de guet-à-pens, ſuccombent dans la rue ſous les coups des ſcélérats ; les autres, pourſuivis juſques dans leurs maiſons, ſont aſſaſſinés ſur leurs propres foyers ; ceux-ci ont vu leurs portes enfoncées ; ceux-là ſont arrachés des bras de leurs épouſes déſolées & de leurs enfans éplorés. La férocité des brigands ne reſpecte rien, ni

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr 369

l'âge, ni le ſexe, ni les vertus, ni les infirmités ; des octogénaires, des enfans, des femmes, même celles dont l'état imprime du reſpect parmi les peuples les plus barbares, ſont devenus leurs victimes.

Cet horrible tableau, SIRE, déchire ſans doute le cœur paternel de VOTRE MAJESTÉ ; ah ! ſi ces excès, ſi ces atrocités n'étoient devenus inſupportables pour les citoyens de Montpellier, ils ne ſe ſeroient jamais décidés à les mettre ſous vos yeux. Ils ne ſavent que trop combien depuis trois ans votre ſenſibilité eſt vivement affectée, & c'eſt un chagrin de plus qu'ils éprouvent dans leur infortune ; mais les pleurs, les cris, le déſeſpoir n'ayant jamais pu émouvoir le cœur des brigands, mais la pitié n'ayant jamais pu parvenir juſqu'au cœur de nos adminiſtrateurs ni de nos juges, qui, au milieu de ces intolérables horreurs, ont toujours gardé une apathique & criminelle neutralité, il faut bien, SIRE, que nous vous faſſions entendre nos juſtes plaintes.

Les maladies, les infirmités, les avortemens, la mort même, ont été la ſuite des excès du *Pouvoir exécutif*. C'eſt de nuit que ſe font ſes affreuſes exécutions ; ſes féroces bourreaux ne marchent qu'au nombre de deux ou trois cents ; une médaille de cuivre qu'ils portent à la boutonnière, leur ſert de ſigne de ralliement ; le bruit, le tumulte, les cris, les annoncent dans

les rues ; l'horreur des ténèbres ſe joint à la noirceur de leurs complots ; en un mot, les crimes les ſuivent par-tout, & par-tout la terreur les précède. Quelquefois, comme ſi leur funeſte exiſtence n'étoit pas aſſez conſtatée par leurs forfaits, ils veulent que le ſoleil les éclaire. Forts de leur nombre, fiers de leur ſcélérateſſe ; des inſultes, des menaces, des hurlemens, marquent chacun de leurs pas ; c'eſt ainſi qu'ils ont répandu, juſques dans les campagnes voiſines, l'effroi, la déſolation & la mort ; c'eſt ainſi qu'ils ſont parvenus à chaſſer de Montpellier les nombreux étrangers, qu'un air pur, un doux climat, & la juſte renommée de notre Faculté y attiroient en foule. Auſſi, les habitans des campagnes n'oſent plus nous apporter leurs denrées ; les artiſtes & les ouvriers ſont ſans travail, & notre cité naguères ſi floriſſante & ſi heureuſe, n'eſt maintenant qu'une vaſte ſolitude, & ne nous préſente plus que le tableau hideux du malheur & de la misère.

Le cœur bienfaiſant de VOTRE MAJESTÉ, concevra difficilement, ſans-doute, comment dans une ville où ſiégent trois corps adminiſtratifs, & un tribunal de diſtrict, les citoyens peuvent être tyrannisés de la manière la plus atroce ; & comment ils ſont jettés par quarantaine dans les cachots, ſans que les magiſtrats & les adminiſtrateurs s'oppoſent à ces excès ; mais, SIRE, la juſtice n'eſt plus

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr 370

dans notre ville ; l'autorité n'y a plus de force ; nos plaintes y ſont étouffées, les paſſions y font la loi, & le crime ſeul y ſemble avoir acquis le droit de marcher avec audace (*).

Des citoyens vertueux ont voulu élever la voix, mais ils ont été la victime de leur courage, & bientôt livrés à la proſcription, on les a contraints de fuir. Les brigands du *Pouvoir exécutif* ont par cet oſtraciſme écarté les votans des aſſemblées primaires, & par une ſuite d'intrigues dont ils étoient les inſtrumens ſans le ſavoir, ils ont ſervi la haîne, fait diſparoître les rivalités, & après avoir banni des citoyens recommandables par leurs talens & leurs vertus, ils ont fait donner à ceux qui flattoient leurs audacieuſes paſſions, des places qui n'auroient dû appartenir qu'au mérite.

Si nous devons gémir, SIRE, de ces maux dont nous ſommes les témoins ou les victimes, qu'elles allarmes ne devons-nous pas concevoir pour l'avenir ? Au milieu de ces hommes féroces vont ſe placer des jeunes gens à peine dans l'adoleſcence des

(*) Les développemens, & les preuves de tous les faits ſuccintement énoncés dans cette pétition, ſe trouveront dans un mémoire hiſtorique, qui ſera mis inceſſamment ſous les yeux du Roi.

jeunes-gens dont l'éducation & les mœurs douces & pures feſoient tout l'eſpoir de leurs familles, & qui formés à la licence, accoutumés à la férocité, exercés au crime, deviendront peut-être le fléau de la ſociété dont ils auroient été les ſoutiens & l'ornement.

L'excès de l'oppreſſion a produit enfin de l'énergie ; un cri général d'indignation s'eſt fait entendre ; les citoyens ont demandé, dans une adreſſe, la répreſſion des déſordres & la punition des coupables ; la Municipalité & les Corps adminiſtratifs, ont pris des arrêtés ; mais, pourroit-on ſe le perſuader, ils n'ont pas oſé, SIRE, déſigner l'affreuſe aſſociation du *Pouvoir exécutif* ; ils ont ſuppoſé que cette aſſociation venoit de ſe former, tandis que depuis pluſieurs mois elle exerçoit ſes ravages ſous leurs yeux ; ils ont préſenté les citoyens qui leur demandoient la paix, qui offroient leurs bras pour la maintenir, comme des ennemis de la loi ; ils ont préſenté le vœu bien connu, bien légalement manifeſté au Corps municipal par ces citoyens, comme l'organiſation d'un parti que la loi réprouve & qu'elle pourroit punir. Juſte Dieu ! Qu'auroient donc fait de plus les Corps adminiſtratifs s'ils s'étoient hautement déclarés les protecteurs de la horde des brigands du *Pouvoir exécutif* ?

Voilà, SIRE, quels ſont les malheurs

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

des citoyens de Montpellier ; quelles ſont leurs allarmes. Ils dépoſent leur profonde douleur dans le ſein paternel de VOTRE MAJESTÉ ; leur cauſe eſt celle de l'humanité. Il eſt temps que les lois reprennent leur empire ; que la sûreté des citoyens ſoit efficacement protégée ; que les propriétés ſoient reſpectées ; que les déſordres ſoient réprimés, que les coupables ſoient punis. La ſociété ne peut exiſter, SIRE, que par la juſtice ; nous implorons, donc, celle de VOTRE MAJESTÉ, avec autant de reſpect & de ſoumiſſion que de confiance : ces ſentimens ne peuvent être ni plus vifs, ni plus juſtement mérités.

Nous ſommes, avec reſpect,

SIRE,

de VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-obéiſſans & très-fidèles Serviteurs & Sujets.

Signés,

THUERI, J. DEVÈS.

Au nom des Citoyens opprimés de Montpellier, formant la très-grande majorité.

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ, INDIVISIBILITÉ.

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DU CANTON DE MONTPELLIER

AUX CITOYENS

DE TOUS LES CANTONS

DU DÉPARTEMENT.

Le 13 Juin 1793, l'an second de la République une et indivisible.

FRÈRES ET AMIS ;

Aux Assemblées primaires ! Aux Assemblées primaires ! La République trahie, la Convention opprimée, le

génie, la vertu dans les fers nous y appellent, nous y entraînent.

Sauvons la République ; ils veulent la livrer puisqu'ils enchaînent ses défenseurs, qu'ils versent l'or à pleines mains.

Sauvons la Convention ; ils veulent la dissoudre puisqu'ils l'outragent, la déchirent ; qu'ils se jouent de sa majesté, de sa liberté.

Sauvons la vertu, le génie ; après avoir paralysé leur zèle, comprimé leur essor, ils les proscrivent ; au supplice de l'impuissance ils ajoutent l'arrestation, et peut-être.....

Aux Assemblées primaires ! Aux Assemblées primaires !

Lorsque le Prussien, précédé par la trahison, dévastoit nos campagnes un cri vengeur se fit entendre : aux

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

armes ! aux armes ! s'écria le Peuple, et le Prussien fut terrassé.

Contre un ennemi plus féroce ; contre des brigands, qui nourris de notre sang, de notre or, cachent sous le manteau de Diogène leurs bras ensanglantés, leurs mains rapaces; contre ces complices de Pitt et de Cobourg, qui achetant l'impunité par la trahison, voulant ensevelir ensemble la Liberté et leurs crimes, n'aspirent, ne travaillent, qu'à dépraver, qu'à fatiguer le peuple, pour le faire tomber de lassitude et de honte dans les bras du despotisme qui les suit ; contre ces vils conspirateurs écrions nous aujourd'hui : aux Assemblées primaires ! aux Assemblées primaires !

C'est là que le Peuple, exerçant sa souveraineté, ou renouvellera sa re-

présentation, ou en chassera les monstres qui la deshonorent, ou lui ordonnera de quitter une Commune qui a vu son avilissement, son oppression, et n'a pas péri toute entière.

C'est là que le Peuple, signalant sa justice, couvrant la République d'un jury national, honorera de ses éloges ses dignes défenseurs, et vouera à l'exécration les conjurés qui l'ont trahi.

C'est là enfin que le Peuple, réunissant ses forces et prêt à les déployer, rendra à la Convention sa majesté violée, sa liberté ravie, et arrachant aux bourreaux leurs victimes, vengera les opprimés, punira les oppresseurs.

FRÈRES ET AMIS,

Nous vous invitons, 1°. à vous

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

réunir sur-le-champ en assemblées primaires ;

2°. A réclamer la liberté et la réintégration de vos Représentans ; à déclarer qu'ils sont sous la sauve-garde du Peuple à qui ils appartiennent ; à méconnoître, pour eux, le tribunal révolutionnaire de Paris ; à rendre responsables de leur sûreté et les membres de la Convention qui ont ordonné leur arrestation et tous juges ou jurés qui se permettroient le moindre acte contr'eux ;

3°. A envoyer un député par chaque assemblée primaire à Montpellier, afin d'y former un centre de réunion pour toutes les mesures nécessaires au salut de la République.

Nous volerions vers vous, FRÈRES ET AMIS ; mais le temps presse ;

l'administration supérieure, la correspondance générale, toutes les Lois, tous les renseignemens sont ici en ce moment.

Des frères, des amis vous y attendent.

Signés, ALBISSON, Président ; GOURGAS, vice-Président ; SABATIER cadet, BERTHE, Commissaires, de la Section St. Guilhen.

DURAND, Président ; BRIEUGNE, vice-Président ; CAYLUS, BOULABERT, Commissaires, de la Section de la Saunerie.

GOULARD, Président ; BAZILLE père, vice-Président ; PIERRE MOULINIER, PIEYRE, Commissaires, de la Section de Lattes.

DUBOUSQUET, Président ; GAUSSEN, vice-Président ;

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

COULET, BOULABERT aîné, Commissaires, de la Section de Montpellieret.

CHAPTAL, Président;
GAS père, vice-Président;
Louis BROUSSON, THOREL fils, Commissaires, de la section St. Mathieu.

RENÉ, Président;
BRUN, vice-Président;
SOULIER, REY, Commissaires, de la Section de Boutonnet.

CRASSOUS, Président;
CHAUVET, vice-Président;
Marc-Antoine BAZILLE;
GAS fils cadet, Commissaires, de la Section du Centre.

CASTILHON, Président;
PARLIER, vice-Président;
BAZILLE aîné, PIERRE FAJON, Commissaires, de la Section du Peyrou.

ROUCH, Président;
DURAND, vice-Président;
GUINARD, RECH, Commissaires, de la Section des Carmes.

ARRÊTÉ

DU CONSEIL GÉNÉRAL

DE LA COMMUNE

DE MONTPELLIER.

Du 14 Juin 1793, l'an second de la République.

LE Conseil général, instruit par les Assemblées primaires de l'invitation qu'elles ont faite à toutes les Assemblées du Département, d'envoyer un Député à Montpellier;

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

Ouï le Procureur de la Commune, Invite tous les Députés à se rendre, en arrivant, à la maison Commune, d'où ils seront répartis chez les Citoyens empressés de les recevoir.

Signés, DURAND, Maire.

ASTRUC, Secrétaire-adjoint.

Déclaration du Citoyen GENSONNÉ, *Représentant du Peuple.*

Transmise à tous les Départemens par le Département de la Gironde.

LE 2 Juin 1793, l'an deuxième de la République Française, à trois heures de l'après-midi, moi ARNAUD GENSONNÉ, Représentant du Peuple Français, convaincu que nous touchons au moment où je vais être victime des conspirations qui se trament contre la Liberté et la République Française, par une faction dont je n'ai cessé de combattre les coupables efforts;

Considérant que le mouvement prétendu révolutionnaire que cette faction prépare et exécute, n'a d'autre objet que de dissoudre la Convention nationale, d'usurper ses pouvoirs, de les réunir et de les concentrer dans les mains d'un petit nombre d'individus, soutenus et dirigés par une portion de la Représentation nationale subjuguée elle-même par la terreur, ou complice de cette usurpation révoltante;

Considérant que tous les moyens possibles d'égarer le Peuple sur ses

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

vrais intérêts, de corrompre l'opinion publique, de livrer à cette faction les trésors de la République et ses Armées, et de réduire les Départemens à l'impuissance la plus absolue de résister à l'oppression qui les menace, ont été successivement arrachés de la foiblesse de la Convention nationale, ou obtenus du desir qu'elle a eu d'éviter tout prétexte de scission entre les Membres qui la composent;

Considérant que les conjurés, après avoir séduit ou égaré une foible partie des Citoyens de Paris, ont subjugué, par la crainte des proscriptions, la majorité des Habitans de cette Ville, se sont investis de tous les pouvoirs des Autorités constituées, se sont emparés de la direction de la force armée, et des Comités révolutionnaires de toutes les Sections;

Que la portion du Peuple qu'ils n'ont cessé de tromper sur les intentions des Députés les plus patriotes et les plus dévoués à ses intérêts, ne voit dans ces hommes généreux que des traîtres, et les poursuit comme ses plus dangereux ennemis:

Considérant enfin qu'au moment même où je trace à la hâte ces lignes, j'ai lieu de croire que la Convention nationale va être forcée d'ordonner mon arrestation ou de la laisser faire, et que je dois m'attendre à devenir, dans peu d'instans, la victime d'un mouvement populaire, ou d'un assassinat prétendu juridique;

Je déclare aux Citoyens de mon Département et à la France entière, que je bénirai le sort qui m'est réservé, si ma mort peut être utile à l'établis-

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

sement de la République et préparer le bonheur du Peuple Français.

Je déclare que je n'ai jamais cessé de lui être entiérement dévoué ; que je n'ai eu d'autre ambition que celle de remplir mon mandat avec courage et énergie ; que je n'ai formé d'autre vœu que celui de son bonheur et de l'établissement d'une Constitution républicaine ; que j'ai vécu et que je mourrai républicain, et digne de la confiance dont mes Commettans m'ont honoré.

Je conjure particulièrement les braves Bordelais, mes Concitoyens, et les Républicains de la France entière, d'examiner avec soin les chefs d'accusation (s'il en est) qui me seront imputés. Je recommande à mes amis sur-tout le soin de ma mémoire ; je

les charge, au nom des sentimens qu'ils m'ont voués, d'empêcher qu'elle ne soit flétrie ; cette tache ne sera pas difficile.

Au milieu des mouvemens que les événemens dont je serai probablement victime, vont exciter dans la France entière, j'adjure tous les bons Citoyens, et particuliérement ceux du Midi, de ne pas imputer à la majorité des Habitans de Paris les excès que, dans les circonstances malheureuses où nous nous sommes trouvés, elle n'a pu empêcher ni prévenir ; qu'ils se rappellent les services que cette Ville a rendus à la révolution, et qu'ils réservent toute leur haine pour les scélérats qui ont médité et fait exécuter cet infâme projet.

Résigné à tout, sûr de ma con-

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr 379

science, j'embrasse dans ma pensée mes chers Concitoyens, tous les amis de la Liberté et de la République Française; et en la scellant de mon sang, sous les poignards des Conspirateurs et sous la hache des Factieux, mon dernier soupir sera pour ma Patrie, et ma bouche ne se fermera qu'en exprimant le plus ardent de mes souhaits, *vive la République.*

Signé GENSONNÉ, *Député de la Gironde.*

A MONTPELLIER,
De l'imprimerie de J. F. TOURNEL père & fils Imprimeurs de la Société Populaire : rue de l'Aiguillerie, N°. 43, 1793, l'an second de la République Française.

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr 380

RELATION

Des événemens qui se sont passés à Montpellier les 27 juin et 2 juillet 1815.

Le Général Gilly, commandant la 9.e division militaire.

Le Maréchal de camp Forestier, commandant le département de l'Hérault.

Journée du mardi 27 juin.

Depuis deux jours on connaissait à Montpellier la défaite de Buonaparte à la bataille de Mont-Saint-Jean, et l'on était d'accord que ce *grand Capitaine* n'était pas invincible, puisqu'avec une armée composée de l'élite de ses troupes, et qui combattait bien moins pour la patrie que pour sa propre cause, il échoua complétement, abandonnant, pour la cinquième fois, à leur malheureux sort, les compagnons d'armes qui avaient montré pour lui un si noble dévouement.

Chacun calculait les suites de cette défaite qui ruinait entièrement les projets du tyran et de ses satellites ; et déjà tous les vœux appelaient sur le trône ce bon Roi que les conspirateurs en avaient éloigné. Le 26, on donna pour certain que Buonaparte, de retour à Paris, avait été déposé, et que les deux Chambres avaient

rappelé LOUIS XVIII sur le trône. On attendait donc, avec la plus vive impatience, l'arrivée du courrier du lendemain 27.

Dans la matinée, on remarquait que la joie était peinte sur le visage des amis du Roi, tandis que la tristesse était le partage des anarchistes, connus sous le nom de *Fédérés*. Le Général Gilly aurait dû s'apercevoir que les mouvemens qui se manifestaient pouvaient donner lieu à quelques désordres. Il était de son devoir de les prévenir, puisqu'il connaissait la vérité, ayant reçu dans la nuit du 26 au 27 une estafette qui lui faisait connaître l'état des choses. Il pouvait d'un mot détruire les bruits qui donnaient lieu à l'agitation des esprits, en faisant publier, le matin, les nouvelles qu'il avait reçues. Il aurait dû au moins dissiper le rassemblement qui se forma, à trois heures du soir, dans les rues qui aboutissent à la poste aux lettres. Il préféra laisser les bons citoyens dans l'erreur, sans calculer les suites funestes qui pouvaient en être le résultat, ou plutôt il voulut avoir un prétexte pour faire égorger les paisibles habitans, puisque deux heures avant l'arrivée du courrier, il se hâta de faire donner des armes et des cartouches à tous ceux de ses sbires qui n'en avaient pas.

Demi-heure après que le courrier fut entré, un bruit sourd annonça que la nouvelle de la veille était confirmée. Aussitôt on entendit le cri de *vive le Roi!* répété par mille bouches ; les cocardes tricolores furent foulées aux pieds, et l'on ne vit plus que des cocardes blanches. Ce cri produisit l'effet de l'électricité ; en un clin d'œil, les rues de la ville furent remplies ; tous les habitans se levèrent spontanément, hommes,

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

femmes, enfans, vieillards, tous se livraient à la joie, et on ne commit d'autres excès que l'enlèvement des enseignes qui portaient des aigles ou autres emblèmes impériaux, et celui des drapeaux tricolores. Sur ces entrefaites, deux ou trois militaires, armés d'épées, de sabres et de fusils, eurent l'imprudence de fondre sur les groupes avec l'air menaçant, et ils furent victimes de leur témérité.

A cinq heures, la ville fut inondée de patrouilles, dont partie de troupes de ligne et de gendarmes, et partie de *Fédérés* de la ville et des environs. Les militaires se conduisirent avec assez de prudence pour rétablir le bon ordre; les *Fédérés*, au contraire, commirent des horreurs: comme nous l'avons fait remarquer, on les avait armés deux heures avant l'arrivée du courrier. Cette circonstance, et tout ce qui s'est passé dans la suite prouvent clairement qu'il existait un complot pour faire fusiller une partie des habitans. Ces mêmes *Fédérés*, au lieu d'imiter les militaires et de dissiper les rassemblemens, firent feu sur leurs concitoyens; plusieurs furent victimes de la férocité de ces furieux; des filles, des femmes, qui dansaient dans les rues, des particuliers qui étaient tranquilles sur leur porte, d'autres personnes qui vaquaient à leurs affaires, furent ainsi assassinés de sang-froid, et il y eut, dans cette journée, de 30 à 40 personnes tuées ou blessées.

Ce fut alors seulement, et après cette horrible catastrophe, que le Général Gilly fit afficher les nouvelles qui étaient imprimées depuis le matin, et qui, si elles l'avaient été avant l'arrivée du courrier, auraient évité des malheurs qui ont plongé la ville dans le deuil.

Journée du dimanche 2 juillet.

Après la journée du 27 juin, le Général Gilly, l'État-major et la troupe se retirèrent dans la citadelle. Jusque-là les anarchistes ou les *Fédérés* étaient seuls armés, tandis que les bons citoyens qui composaient la garde nationale avaient tous été forcés de remettre leurs armes (1). On parvint, non sans beaucoup de peine, à faire ouvrir les yeux au Général Gilly. On lui dit que les propriétaires, les citoyens aisés de toutes les classes étaient intéressés à maintenir le bon ordre, qu'il convenait de réorganiser, de réarmer la cohorte urbaine, et de rappeler son ancien Commandant, M. René, qui avait toute sa confiance. Le Général entrait en partie dans ces vues, mais il voulait que la garde nationale fût composée partie de propriétaires, partie de *Fédérés*. Le Commandant René ne pouvait consentir, et se refusa à un tel amalgame. Après bien des discussions, le Général Gilly finit par céder. Aussitôt on s'occupa de réorganiser la cohorte urbaine: cent hommes furent commandés pour monter la garde, et armés. Tout annonçait que la ville allait enfin jouir de la tranquillité, et elle en jouissait en effet.

M. le Marquis de Montcalm, Commissaire du Roi était, à cette époque, à Cette, à la tête

(1) On a peine à concevoir comment des Généraux chargés par le Gouvernement de veiller à la tranquillité d'une ville, peuvent prendre sur leur responsabilité de désarmer les propriétaires, les personnes aisées, et tous les autres bons citoyens si intéressés à maintenir le bon ordre, pour livrer les armes à ceux-là même qui ont le plus besoin d'être surveillés, à de fougueux anarchistes qui n'ont jamais été dirigés que par des passions haineuses.

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

d'une armée royale, et déjà il avait rétabli dans plusieurs villes, telles que Cette, Agde, Pezenas, Béziers, etc. les étendards royaux ; il voulait aussi délivrer de l'oppression les habitans de Montpellier.

Le Général Gilly en était parti le 30 juin, emmenant avec lui 400 hommes et 2 pièces de canon ; il avait pris la route du département du Gard : on soupçonna donc qu'il avait été chercher des forces dans une contrée appelée Lavaunage, peuplée de républicains qui avaient souvent manifesté l'intention d'aller piller leurs voisins, et même tenté pendant deux fois ce pillage à Lunel. Cette idée donna de vives alarmes aux habitans de Montpellier, dont plusieurs, obligés de passer dans cette contrée après la capitulation de Monseigneur, Duc d'Angoulême, y avaient été dévalisés et indignement assassinés.

Le 1.er juillet, M. le Marquis de Montcalm, instruit sans doute des affreux projets qui se tramaient, arriva à Montpellier, à 5 heures du soir, à la tête de 1,500 hommes environ, avec les drapeaux et la cocarde blanche. Les habitans arborèrent aussitôt la même couleur, et se livrèrent à la joie.

On avait engagé des négociations pour la reddition de la citadelle : on devait croire que le lendemain 2, elle rentrerait sous l'obéissance du Roi ; mais il est prétendu que les *Fédérés* retranchés dans ce fort et plusieurs officiers militaires qui avaient de grands reproches à se faire, se livrèrent à des mouvemens séditieux et rendirent impossible toute négociation. M. Baguet, officier d'ordonnance de M. de Montcalm, fut retenu prisonnier contre le droit des gens. Dans cette circonstance, M. le Marquis de Montcalm, jugeant que sa présence à Montpellier et celle de l'armée royale pourraient être un prétexte pour les rebelles qui manifestaient déjà l'intention de foudroyer la ville, et désirant par-dessus tout éviter l'effusion du sang, se hâta de quitter Montpellier, d'où il partit avec l'armée royale, ledit jour à 7 heures du matin.

Les rebelles n'avaient donc plus de motifs ni de prétexte pour détruire une ville qui n'était coupable de rien. A la vérité une armée royale y était entrée la veille, mais était-ce aux habitans à la repousser ? Non sans doute, puisque le Général Gilly avait fait désarmer tous les citoyens honnêtes et armer les *Fédérés ;* c'était donc à la force armée de Gilly à repousser ce qu'ils appelaient insurgés ; ce fut donc par la faute de ce Général, que l'armée royale arriva à Montpellier, et dès lors toute la responsabilité pesait sur sa tête.

M. le Commissaire du Roi et l'armée royale ne furent pas plutôt partis, que les bouches à feu de la citadelle braquées sur la ville, vomirent des boulets et des obus. L'étonnement des habitans égala leur consternation. Pourquoi, se disait-on, la ville est-elle canonnée et bombardée ? Les nations les plus barbares n'en viennent jamais à de pareilles extrémités contre leurs ennemis, sans leur envoyer un parlementaire ou un trompette, porteur d'une sommation qui désigne ce qu'on désire. Telles sont les lois de la guerre chez tous les peuples civilisés, et ces lois sont bien plus impérieuses pour des Français qui se disent les defenseurs des idées libérales. Mais les rebelles, les ennemis du Roi, avec les mots de *liberté*, d'*indépendance*, de *patrie* dans la bouche, avaient dans le cœur une haine

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

implacable contre trente mille habitans d'une ville qui s'était prononcée tant de fois pour la famille des BOURBONS. Leur ardent amour pour LOUIS XVIII était, aux yeux des rebelles, un crime capital. *Vengeons-nous !* ce fut leur cri de rage, et aussitôt les canons, les obus firent un fracas épouvantable : on les dirigea principalement sur les maisons de ceux qui avaient montré le plus de fidélité pour le Roi (1), et ce n'était encore que le prélude de plus grandes horreurs.

Depuis une heure le canon et les obus faisaient des ravages et portaient la désolation et la mort au milieu des familles et dans les églises où la plupart des fidèles assistaient aux offices, lorsque le Général Gilly, parti de Montpellier le 30 juin, y rentra avec ses 400 hommes, six pièces de canon, un escadron de cavalerie et avec des *Fédérés* en grand nombre, venant de Lavaunage. Ce Général et une partie de sa troupe entrèrent dans la citadelle ; l'autre partie reçut ordre d'aller s'emparer de plusieurs postes dans la ville et dans les faubourgs. Ces divers postes furent occupés bientôt après, et pendant que la ville était foudroyée par les canons et les obus, les troupes de Gilly fusillaient à tort et à travers les malheureux habitans de l'un et de l'autre sexe qui se trouvaient dans les rues pour vaquer à leurs affaires.

Il n'était plus permis de s'y méprendre. Plusieurs bons citoyens virent que ces *Fédérés* et leur Général avaient formé l'odieux complot de détruire la ville et d'assassiner les habitans. Ils prirent donc le parti de s'armer et de résister à l'oppression de cette poignée de soldats, instru-

(1) La maison de M. Durand-Palerme reçut deux boulets et un obus.

mens aveugles de leur chef. Les bourgeois s'établirent à leur tour sur différens points, et usant d'une légitime défense, ils tirèrent sur leurs assassins.

Ce carnage ne cessa que cinq ou six heures après qu'il eut commencé. La garde nationale qui n'avait pas quitté son poste, envoya une députation au Général Gilly. Ce Général voulut d'abord retenir ces députés comme des otages. Il les garda long-temps dans la citadelle ; mais ayant mieux réfléchi, il finit par leur faire ouvrir les portes, et fit cesser le feu.

Ce fut ainsi que se termina cette seconde journée. Beaucoup de braves citoyens y ont perdu la vie, quoiqu'on ne pût leur reprocher la moindre faute. C'est que, d'un côté, les partisans du tyran voulaient assouvir leur rage assassine sur les royalistes, et que, d'autre part, les militaires, en les secondant, ont voulu imprimer la terreur, arrêter l'élan des amis du Roi, et inspirer la crainte aux villes et communes qui avaient arboré, ou étaient prêtes à arborer les couleurs royales.

On s'est borné à donner ici la relation de ce qui s'est passé dans les deux journées du 27 juin et du 2 juillet 1815, afin que le public soit bien fixé sur des faits qui, quoique connus, pourraient être défigurés par ceux qui ont à se reprocher les malheurs qui en ont été la suite. On se propose de faire imprimer séparément le tableau de tant d'autres vexations dont les citoyens de Montpellier ont eu à gémir pendant le court espace de temps qu'a duré l'oppression.

De l'Imprimerie Royale de TOURNEL Frères.

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr 384

PROCÈS-VERBAL

DE LA CÉRÉMONIE

QUI A EU LIEU LE 11 NOVEMBRE 1819,

Pour la pose de la première Pierre du Monument voté par le Conseil Municipal de la bonne Ville de Montpellier, à la mémoire de LOUIS XVI.

CEJOURD'HUI, onze Novembre mil huit cent dix-neuf, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses Séances, d'après la convocation et sous la présidence de Monsieur le Marquis DAX D'AXAT, Maire : cette réunion avait pour objet la cérémonie consacrée à poser la Pierre fondamentale de la Statue en marbre de LOUIS XVI.

Organe des sentimens dont les Habitans de la Ville de Montpellier ont été toujours pé-

nétrés pour l'Auguste et Sainte mémoire de l'infortuné MONARQUE, le Conseil Municipal, par ses délibérations des 7 Mai et 17 Juillet 1819, avait voté l'érection de ce Monument sur l'une des Places de la Cité qui portait déjà un nom si révéré. Le ROI a daigné agréer cet hommage, déposé aux pieds du Trône par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, qui a décerné à Monsieur le Maire l'honneur de poser la première Pierre et de présider à la cérémonie. Monsieur le Baron CREUZÉ DE LESSER, Préfet du Département, avait vivement appuyé les vœux du Conseil, qui ne pouvait avoir de plus noble et de plus digne interprète.

En conséquence, le jour a été désigné. Monsieur le Maire a invité toutes les Autorités militaires, judiciaires et civiles; Monseigneur l'Évêque; Messieurs les Officiers généraux de résidence à Montpellier; Messieurs les Chevaliers des Ordres Royaux de St.-Louis et de la Légion d'Honneur; l'Académie, et les diverses Administrations des établissemens publics. Cette invitation a été accueillie avec le

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

plus vif et le plus unanime empressement. A l'heure indiquée, onze heures du matin, se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville, Monsieur le Vicomte DE BRICHE, Lieutenant-Général, commandant la 9.e Division militaire, et l'État-Major de cette Division; Messieurs les Colonels et Officiers des Corps en garnison dans cette Ville; Messieurs les Officiers de la Gendarmerie; Monsieur le Marquis DE FORTON, premier Président de la Cour Royale, à la tête de sa Compagnie; Monsieur le Baron CREUZÉ DE LESSER, Préfet de l'Hérault, et le Conseil de Préfecture; Monseigneur l'Évêque de Montpellier et ses Vicaires-généraux; le Tribunal civil; l'État-Major de la Place; le Tribunal de commerce; Messieurs les Juges de paix; Monsieur le Recteur de l'Académie, à la tête des Facultés et du Collége Royal; un grand nombre de Chevaliers des Ordres Royaux de St.-Louis et de la Légion d'Honneur; Messieurs les Administrateurs des Hospices de charité et de bienfaisance et autres établissemens publics; Messieurs les Officiers de la Garde Nationale, et plusieurs Citoyens notables également invités.

Le Cortége est parti de l'Hôtel-de-Ville, précédé des Tambours et de la Musique militaire, dans l'ordre prescrit par les Règlemens sur les préséances, et escorté par la Compagnie de Canonniers de la Garde Nationale. Déjà la Place LOUIS XVI était remplie d'un Peuple immense, qui a manifesté les transports les plus touchans à l'arrivée des dépositaires de l'Autorité. Toutes les maisons étaient garnies de spectateurs; les Dames ornaient toutes les croisées: l'affluence s'était même portée jusque sur les toits. Le Corps Royal du Génie, Régiment de Montpellier, et la Légion du Var, occupaient l'enceinte. De nombreuses salves *de boîtes, jointes à la Musique* de ces deux Corps, ont aussitôt retenti dans les airs. Le Cortége est parvenu autour de l'emplacement des fondations sur lesquelles le Monument doit s'élever. L'ordre n'a pas cessé un seul instant de régner; un sentiment religieux présidait à cette imposante cérémonie. Au milieu de ce recueillement, Monsieur le Maire a prononcé le discours suivant :

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

HABITANS DE MONTPELLIER,

Votre amour et votre fidélité pour vos Rois trouvent leur récompense dans la faveur signalée que notre Auguste MONARQUE vient de nous accorder.

Un Monument va s'élever sur cette Place. Enorgueillissez-vous d'être les premiers qui posséderez l'image du ROI MARTYR. Qu'il est grand celui qui a pardonné à ses ennemis, et dont la vertu exerce son empire au milieu de nous! N'est-elle pas venue se reposer sur cette Héroïne Chrétienne, la gloire de son sexe, digne Fille du meilleur des Rois?

Notre bonne Ville, qui a entretenu dans son sein la paix au milieu des discordes civiles, avait un titre pour solliciter la première l'honneur de placer au milieu d'elle le Juste par excellence : notre premier Magistrat, qui cherche toutes les occasions de faire le bonheur de ses Administrés, a appuyé nos désirs auprès de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, qui les a portés au pied du Trône, et cette récompense que nous désirions nous est accor-

dée par notre ROI, digne héritier des vertus de LOUIS XVI, comme de son amour pour son Peuple.

Ne cessons point de bénir un Monarque si bon! Que nos sentimens et notre amour passent jusques à nos derniers neveux. Comme nous, ils aimeront leurs Rois, et demeureront toujours fidèles à la Légitimité et à la Charte qui en est la garantie et le bienfait.

VIVE LE ROI!

A l'instant même, et par un élan de tous les cœurs, toutes les voix ont répété ce cri chéri. Les sons harmonieux de la Musique se sont mêlés à ces acclamations universelles : les salves ont recommencé.

Monsieur le Maire a alors présenté la Plaque de cuivre sur laquelle est gravée l'Inscription qui doit perpétuer le souvenir de ce pieux hommage. La lecture en a été faite par M. le Secrétaire en chef de la Mairie. L'Inscription est ainsi conçue :

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

Sous le Règne de S. M. LOUIS XVIII, Roi de France et de Navarre ;

Sous le Ministère de S. Exc. Monseigneur le Comte DE CAZES, Pair de France, Ministre de l'Intérieur ;

Sous l'Administration et en présence de Monsieur le Baron CREUZÉ DE LESSER, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Préfet du Département de l'Hérault, assisté de Messieurs DE PAUL Aîné, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur; POLIER et RENOUVIER Fils, Conseillers de Préfecture.

Cette Pierre fondamentale du Monument voté à la mémoire de LOUIS XVI, Roi de France et de Navarre, par le Conseil Municipal de Montpellier, a été posée, le 11 Novembre 1819, par Monsieur le Marquis DAX D'AXAT, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis et de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Maire de la bonne Ville de Montpellier, assisté de Messieurs PHILIPPE DE PAUL, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Hon-

neur; DAUMAS; CHAUVET-BASCOU, Adjoints à la Mairie ; de Messieurs le Baron DURAND-FAJON, Membre de la Chambre des Députés; COSTE-FRÉGEORGUES, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur; le Marquis DE MASCLARY, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis et de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur ; CAMBESSÈDES; DE BOSQUAT Aîné; FRANÇOIS FAREL; FRANÇOIS CASTILHON Père; MARTIN-PORTALÉS ; le Baron DE BOUSSAIROLLES ; le Comte DE MURLES, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis et de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur ; BLOUQUIER ; DE MASSILIAN , Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis; CAIZERGUES, Notaire; VIGAROUX; BELMOND, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur; MARC-ANTOINE BAZILLE ; BOUCHÉ Aîné ; VIDAL Fils ; HENRI RENÉ, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur; BARTHÉLEMY; ROUCHER; DE St.-HYPOLITE, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis; BROUSSONNET, Chevalier de l'Ordre de St.-Michel et de

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur; HUC; RENOUVIER Père; le Marquis de St.-MAURICE; Auguste LAJARD, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur; de PLANTADE, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur; Michel CASTELNAU, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur; CAIZERGUES, Avocat, Membres du Conseil Municipal; L. A. GACHE, Secrétaire en chef.

ÉTANT,

Gouverneur de la 9.e Division Militaire, Monsieur le Comte de PUYSEGUR, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis et de l'Ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, Lieutenant-Général, Capitaine des Gardes-du-Corps de MONSIEUR;

Commandant de la 9.e Division Militaire, Monsieur le Vicomte de BRICHE, Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis et de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Lieutenant-Général des Armées du ROI;

Premier Président de la Cour Royale, Mon-

sieur le Marquis de FORTON, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis et de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur;

Commandant le Département, Monsieur le Baron DUMOULIN, Maréchal-de-Camp, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis, Commandeur de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur;

Évêque de Montpellier, Monseigneur M.-N. FOURNIER, Baron de la Contamine, Officier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre de St.-Jean-de-Jérusalem;

Messieurs FOVIS, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Architecte de la Ville, et BOUÉ, Adjoint.

Après cette lecture, Monsieur le Maire a déposé, dans une boîte de plomb, la Plaque de cuivre, ainsi que diverses pièces de monnaie en or et en argent, frappées au coin de Sa Majesté LOUIS XVIII, et une expédition de la délibération du Conseil Municipal, transcrite sur parchemin et renfermée dans

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

une bouteille scellée aux Armes de la Ville. Cette boîte, après avoir été soudée, a été placée dans l'intérieur même de la Pierre fondamentale. Monsieur FOVIS, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur et Architecte de la Ville, a présenté à Monsieur le Maire une truelle et un marteau d'argent, ainsi que du mortier, dans un bassin d'argent, pour cimenter la Pierre. Monsieur le Maire a posé le ciment et a successivement invité Messieurs les Chefs et Membres des Autorités, qui se sont empressés de venir partager cet honneur. Après quoi, la Pierre qui devait servir de couverture, ayant été abattue sur la Pierre fondamentale, Monsieur le Maire l'a frappée de plusieurs coups de marteau, et a également offert le marteau à Messieurs les Chefs et Membres des Autorités, qui sont venus à leur tour frapper sur cette Pierre.

Le Cortége s'est ensuite retiré, dans le même ordre, à l'Hôtel-de-Ville, où Monsieur le Maire a témoigné à Messieurs les Chefs et Membres des Autorités, combien la Ville de Montpellier avait à se féliciter de la pompe et de l'éclat

que leur présence avait ajouté à cette cérémonie.

De tout quoi le Conseil Municipal a dressé le présent Procès-Verbal, les jours et an que dessus, avec prière à Monsieur le Maire d'en transmettre une expédition à Monsieur le Préfet, pour être adressée à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Pour copie conforme :

Le Maire de Montpellier,

Le Marquis DAX D'AXAT.

MONTPELLIER,

Chez AUGUSTE RICARD, seul Imprimeur de la Préfecture et de la Mairie, Plan d'Encivade, N.° 209.

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr 390

18

RELATION

De ce qui s'est passé, à Montpellier, pendant le séjour de S. A. R. MADAME, DUCHESSE D'ANGOULÊME, *les* 6, 7, 21, 22 *et* 23 *Mai* 1823.

6 *et* 7 *Mai.*

LA ville de Montpellier, successivement honorée, en 1814 et 1815, de la présence de LL. AA. RR. MONSIEUR et MONSEIGNEUR le DUC D'ANGOULÊME, attendait, depuis long-temps, avec une impatience dont on ne pouvait prévoir le terme, l'heureux jour où elle pourrait posséder dans ses murs l'Auguste Fille de Louis XVI. La noble mission confiée, par la sagesse du Monarque, au Prince que le Midi a si justement nommé son héros; le voyage de S. A. R. MADAME, à Bordeaux, vinrent nous donner l'espoir que notre impatience pourrait être satisfaite plus prochainement. Mais nous étions loin de nous attendre à l'agréable nouvelle, qui se

répandit tout à coup le 28 Avril. On fut instruit que MADAME arriverait à Montpellier le 6 Maï, y coucherait; en repartirait le lendemain, 7, pour Nismes, d'où Elle irait à Avignon; et que, de retour à Montpellier le 12, Elle y séjournerait le 13. Bien peu de jours restaient à s'écouler jusqu'à celui qui devait combler nos vœux. Ceux de MADAME étaient qu'on ne lui fît aucune réception d'éclat. Cependant le Conseil municipal, assemblé pour sa session annuelle, ne crut pas manquer à cette auguste volonté, en délibérant de se rendre en corps au-devant de S. A. R. Certes, il n'avait pas besoin de provoquer l'élan de ses concitoyens; mais il réclamait l'honneur de présenter le premier, à MADAME, les hommages du dévouement général.

Un arc de triomphe, d'un style à la fois noble et simple, fut élevé, comme par enchantement, à l'extrémité du faubourg de la Saunerie. Revêtu de verdure, parsemé de lis, orné de médaillons qui retraçaient les noms de tous les Princes de la Famille Royale, il était surmonté du drapeau sans tache. C'est sous cet arc que M. le Maire, Marquis Dax d'Axat, MM. les Adjoints et MM. les membres du Conseil municipal, se rendirent dans l'après midi du jour qui devait satisfaire toutes les espérances. Une foule immense remplissait les rues que S. A. R. devait parcourir, ornées de draperies blanches, de festons de verdure,

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

de médaillons et de devises. La Garde nationale, qui venait de se rétablir spontanément, dans laquelle, par une généreuse émulation, se firent inscrire à l'envi des jeunes gens de toutes les classes, animés du désir de prendre une part plus directe à la joie publique, et les troupes de la garnison, étaient stationnées, en grande tenue, sur divers points de la route.

A 4 heures, la voiture de MADAME, au-devant de laquelle étaient allés M. le Lieutenant-Général Vicomte d'Armagnac, commandant la 9.e division; M. le Maréchal-de-camp Comte Dumoulin, commandant la subdivision; leurs états-majors; MM. les Colonels et Officiers supérieurs de la gendarmerie royale et du 1.er régiment du génie, parut, escortée d'une nombreuse garde d'honneur à cheval, de la gendarmerie et d'un détachement du 10.e de chasseurs. S. A. R. fut saluée par 21 coups de canon, qu'on entendit à peine, au milieu des acclamations prolongées d'une immense multitude de citoyens de toutes les classes, et des cris de *vive le Roi! vive Madame!* que chacun répétait avec un enthousiasme difficile à peindre. M. le Maire l'ayant suppliée de vouloir bien accepter une voiture découverte, que la ville lui offrait, dans la double intention de faire jouir MADAME du spectacle d'un peuple heureux de la posséder, et de procurer à ce peuple le plaisir de contempler à loisir des traits chéris,

S. A. R. daigna accéder à cette prière. Aussitôt 40 jeunes filles, vêtues de blanc, se disputèrent la faveur de dételer sa voiture et de la conduire au Palais. Mais MADAME se refusa à leurs empressemens, en déclarant que cette manière de l'honorer était entièrement contre son gré. Elle craignit d'ailleurs qu'il n'arrivât quelque accident, au milieu de cette foule trop occupée de son bonheur, pour songer à sa propre sécurité; et ce refus, apprécié par celles là même dont elle contrariait les intentions, adoucit leurs regrets, par la bonté qui l'inspirait.

Le cortége suivit au pas la rue du faubourg de la Saunerie; longea les boulevarts de la Saunerie et de St.-Guilhen; passa sous la magnifique porte du Peyrou; suivit la rue du Peyrou, le plan et la rue du Palais pour arriver enfin à l'hôtel de la Préfecture, où les appartemens avaient été préparés, toujours au milieu des acclamations de la population toute entière qui se pressait par-tout, avec cette vivacité méridionale, qui ressemble quelquefois au désordre, mais qui n'est que l'expression d'un enthousiasme porté au plus haut point.

Les corps de musique de la Garde nationale et du 1.er régiment du génie, exécutèrent successivement les airs de *vive Henri IV*; *où peut-on être mieux*; *vive le Roi*, *vive la France* et autres analogues à la circonstance.

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

MADAME trouva réunis, à la descente de sa voiture, M. le Préfet, Baron Creuzé de Lesser, qui, d'après ses ordres, ne s'était pas porté au-devant d'Elle, M. le Secrétaire-général, MM. les Conseillers de préfecture, Mgr. l'Évêque et ses grands Vicaires, MM. les membres du Conseil général, en ce moment à Montpellier, et fut conduite dans ses appartemens, qu'une ingénieuse prévoyance avait décorés avec toute l'élégance et tout le goût imaginables.

A peine S. A. R. eut-elle pris quelques instans de repos, qu'elle daigna paraître au balcon du Palais, pour satisfaire aux désirs d'un peuple qui ne pouvait se lasser de la contempler et qui la salua de nouveau par toutes les expressions de l'amour le plus pur et du dévouement le mieux senti. Elle passa de là dans son sallon, où, entourée de M. le Marquis de Vibraye, son chevalier d'honneur, de M. le Vicomte d'Agoult, son premier écuyer, de Mesdames la Duchesse de Damas, la Vicomtesse d'Agoult et la Marquise de Biron, Elle reçut successivement les états-majors et les corps des différentes armes de la garnison, présentés par M. le Lieutenant-Général, Vicomte d'Armagnac; la Cour royale, les tribunaux, les autorités administratives, le corps des officiers de la Garde nationale, l'administration des hôpitaux, les sœurs de St. Vincent de Paule, l'institution des Chevaliers de St.-Louis, qui est

sous la protection de S. A. R., etc., présentés par M. le Préfet. Les discours qui lui furent adressés respiraient un même sentiment: celui du bonheur de posséder MADAME dans les murs d'une ville qui, à toutes les époques depuis la restauration, a pu s'enorgueillir de son amour pour le ROI et son Auguste Famille. Tous exprimaient les mêmes vœux pour le succès de la mission confiée à la prudence et aux vertus héroïques de ce Prince, qui ne veut des palmes de la victoire que pour les tresser avec l'olivier de la paix.

MADAME répondit à chacun par quelques mots pleins de bonté et de reconnaissance; mais on remarqua plus particulièrement sa réponse à M. le Maire de Montpellier, Marquis Dax d'Axat, portant la parole, à la tête du Conseil municipal. S. A. R., avec une profonde émotion, daigna dire *qu'elle connaissait le bon esprit et le dévouement des habitans de Montpellier; mais qu'elle en avait trouvé la meilleure preuve dans le vote du monument que le Conseil municipal avait délibéré d'élever à la mémoire de son malheureux Père.*

Montpellier est en effet la première, et jusqu'ici la seule ville de France qui ait songé à honorer la mémoire du ROI MARTYR, en votant l'érection d'une statue pédestre en marbre, qui sera élevée sur la place Louis XVI. Si diverses causes ont retardé depuis quatre ans l'accomplissement de

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

ce vœu, espérons que l'intérêt que MADAME daigne y prendre hâtera ce moment désiré. M. le Maire, avec qui MADAME, dans son premier comme dans son dernier séjour, voulut bien s'entretenir plus d'une fois à ce sujet, lui ayant demandé la faveur de s'autoriser de l'auguste protection de S. A. R., pour prier les personnes qui ont l'honneur de l'approcher de plus près, de faire accélérer le travail du statuaire : *Oui, oui*, répliqua-t-elle avec chaleur, *je le veux bien.*

Nous ne devons pas oublier de faire remarquer aussi l'accueil que MADAME daigna faire à une députation de la ville de Cette, à la tête de laquelle était le Maire, M. Ratyé, Vicomte de la Peyrade. S. A. R. reçut cette députation avec une bienveillance toute particulière, animée par un sentiment de reconnaissance bien méritée pour le dévouement que M. Ratyé n'avait pas craint de montrer à la fatale époque des cent jours, lorsqu'il reçut chez lui Mgr. le Duc d'ANGOULÊME, qu'une douloureuse nécessité contraignait à s'embarquer pour l'Espagne. MADAME adressa les mots les plus flatteurs à ce digne Magistrat et à la députation, à laquelle elle promit, avec effusion, d'aller, à son retour, visiter le bon peuple de Cette, avide du plaisir de la posséder au moins quelques heures.

Après les autorités, MADAME daigna recevoir 60 jeunes demoiselles des familles les plus dis-

tinguées de la ville, lesquelles ayant à leur tête M.lle Emma Dax, fille de M. le Maire, et M.lle Sophie Chauvet, fille d'un des Adjoints, offrirent à S. A. R. une élégante corbeille remplie de sachets parfumés, genre d'industrie particulier à Montpellier, et dont la réputation s'étend au loin. M.lle Dax adressa à MADAME un discours auquel S. A. R. répondit par des mots pleins de bonté. Chacune de ses jeunes compagnes fut aussi successivement honorée des paroles flatteuses de MADAME. Des bouquets de fleurs furent offerts à S. A. R. par des députations des dames de la halle et des jardinières, qui toutes auraient voulu participer au bonheur réservé à ce petit nombre d'entre elles, et qui cherchaient à recueillir de celles-ci les expressions bienveillantes qu'une bouche auguste avait daigné leur adresser.

MADAME admit aussi en sa présence une députation des Étudians à la faculté de médecine, qui lui exprimèrent, avec la chaleur du sentiment et de leur âge, leurs vœux pour Elle, pour son Auguste famille et pour son héroïque Époux, dont ils auraient voulu partager les dangers et la gloire. S. A. R. parut extrêmement sensible à des hommages, d'autant plus flatteurs, qu'Elle fut convaincue qu'ils partaient du cœur.

Après son dîner, auquel MADAME daigna admettre MM. les Généraux, le Préfet, l'Évêque, le Maire, les chefs des corps et autres person-

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

nages distingués par leurs fonctions ou leur caractère personnel, M. le Préfet présenta les dames à S. A. R. Plusieurs d'entre elles recueillirent de la bouche de MADAME de ces expressions dont le souvenir ne s'efface jamais de la mémoire de ceux à qui les Princes les adressent : toutes sortirent satisfaites d'un accueil plein de bienveillance.

Le soir tous les édifices publics et les maisons particulières furent illuminés.

Le lendemain 7, de bonne heure, MADAME sortit de son Palais, accompagnée de MM. les Généraux, de M. le Préfet et de M. le Maire. Elle alla visiter la superbe place du Peyrou, veuve de la statue du grand ROI, abattue en 1792 par les fureurs révolutionnaires, mais dont la réérection, depuis long-temps votée, sera sans doute plus prochaine, depuis les délibérations du Conseil général du département et du Conseil municipal, qui ont pourvu à en faire les fonds. MADAME regreta qu'une trop grande affluence, amenée par un sentiment bien naturel, ne lui permît pas de jouir à son aise des magnifiques points de vue que présente cette heureuse situation. De là S. A. R. se rendit aux hôpitaux et chez les Sœurs de la miséricorde, donnant partout des éloges au bon ordre et à la propreté qui distinguent ces établissemens, et y laissant des marques de sa munificence. Elle vit, en pas-

sant, la place LOUIS XVI et en approuva le choix pour l'emplacement de la statue de ce Prince, objet de nos éternels regrets.

Rentrée dans son palais, toujours entourée d'une foule qui se précipitait par-tout où Elle portait ses pas et faisait retentir l'air de ses acclamations multipliées, MADAME reçut les Dames de la providence, institution qu'elle daigne protéger spécialement ; Elle entendit ensuite la Messe, qui fut célébrée par Mgr. l'Évêque, et à laquelle Elle permit à M.me Despous, fille de M. le Préfet et épouse de M. le Receveur général du département, d'assister. Après la Messe, Elle parut au balcon et vit exécuter sous ses yeux la danse du *Chevalet*, à laquelle Elle parut prendre plaisir.

Enfin, à midi précis, MADAME partit pour Nismes, au milieu des mêmes cris de *vive le Roi ! vive Madame ! vive Mgr. le Duc d'Angoulême ! vivent les Bourbons !* qui avaient signalé son arrivée et presque tous les instans de son trop court séjour.

La garde d'honneur à cheval et la gendarmerie escortaient sa voiture, que précédaient le Maire et le corps municipal.

A la barrière, tout auprès du clos de Mascle, un arc de triomphe, supporté par huit colonnes de dimensions colossales, orné de devises, de trophées, de festons de verdure, marquait le point d'une séparation, dont les regrets n'étaient

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

adoucis que par l'espoir de posséder MADAME plus long-temps à son retour.

Le 1.er régiment du génie, ayant en tête son excellente musique ; les dépôts du 18.e de ligne et du 6.e d'infanterie légère et le bataillon du 3.e régiment suisse, étaient sous les armes. Ces corps rendirent à S. A. R. les honneurs militaires, et la saluèrent des cris répetés *de vive le Roi ! vive Madame !*

Du 21 au 23 Mai.

On avait appris que l'itinéraire de MADAME avait éprouvé quelques changemens, que S. A. R. devait pousser jusqu'à Marseille et Toulon son voyage, dont le terme était d'abord Avignon ; que nous la reverrions le 21 et la posséderions le 22, jour pendant lequel Elle devait acquitter, envers la ville de Cette, ce qu'Elle avait appelé, avec tant de bonté, *la dette du sentiment.*

Cette journée du 21 fut donc attendue, par la population toute entière, avec une impatience non moins vive que celle de la première arrivée de MADAME au milieu de nous. Des préparatifs pour sa réception furent faits, on peut le dire, par chaque citoyen, avec une parfaite unanimité, et surtout par les habitans des rues que l'on présumait devoir être parcourues par la Princesse. Dès le matin, des draperies blanches, des guirlandes de fleurs, des festons de verdure, d'ingénieuses devises, des allégories qui partaient du cœur, décorèrent les façades des maisons. Le drapeau blanc flottait à toutes les fenêtres. La population de la ville, accrue de celles des communes voisines, de plusieurs même plus éloignées, circulait avec enthousiasme, mais sans désordre, dans ces rues privilégiées. La matinée était sombre ; quelques ondées de pluie attristaient l'âme par la crainte que chacun avait que les élémens ne comprimassent l'épanchement de la joie publique. Mais la providence ne permit pas qu'un si beau jour fût obscurci tout entier par d'épais nuages. Avant midi le ciel s'éclaircit et le soleil brilla de tout son éclat. A midi les acclamations générales et le canon annoncèrent la voiture de MADAME, qui parut sous l'arc de triomphe par lequel Elle était sortie. MM. les Généraux étaient allés au-devant d'Elle ; la même escorte l'entourait. M. le Maire, à la tête du corps municipal, offrit à S. A. R. la même voiture découverte, dans laquelle elle avait daigné se montrer au peuple à sa première entrée ; mais que pour cette fois, elle se défendit d'accepter. Ce fut donc dans sa propre voiture de voyage, immédiatement précédée du corps municipal, que MADAME se rendit à son Palais. La Garde natio-

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

nale, en grande tenue, ayant sa musique en tête, ouvrait la marche. Le cortége suivit au pas, au milieu des acclamations universelles, la grande rue du faubourg du Pila-St.-Gély; longea l'esplanade; entra dans la ville par la place de la comédie; suivit la rue du gouvernement, la grand'rue; longea les boulevarts de la Saunerie et de St.-Guilhen; passa sous la porte du Peyrou; suivit la rue du Peyrou, la place et la rue du Palais et s'arrêta à l'hôtel de la préfecture, où MADAME fut reçue, comme la première fois, par M. le Préfet, M. le Secrétaire-général, MM. les Conseillers de préfecture, Mgr. l'Évêque et ses grands Vicaires et plusieurs autres fonctionnaires et personnes de distinction.

A peine entrée dans ses appartemens, MADAME daigna admettre à son audience le clergé, présenté par Mgr. l'Évêque, l'ordre des avocats, les compagnies d'avoués auprès de la cour royale et du tribunal de première instance, le consistoire de l'église réformée, des députations du tribunal et de la ville de Lodève, les œuvres des prisons et du mont-de-piété.

A deux heures, MADAME se rendit à la citadelle, à la porte de laquelle Elle fut reçue par M. le Lieutenant de Roi, et d'où Elle alla parcourir les galeries des travaux souterrains exécutés par les troupes du 1.er régiment du génie. Elle assista ensuite à diverses expériences, entre

autres à une explosion qui fut magnifique. Elle en témoigna toute sa satisfaction à M. le colonel Prost et aux officiers supérieurs du génie, les chargeant d'en transmettre aussi les témoignages aux troupes sous leurs ordres, pour le zèle, le dévouement et l'activité avec lesquels elles avaient terminé, en aussi peu de temps, des ouvrages de cette importance. En retournant au Palais, S. A. R. visita le collége royal, où le proviseur, M. l'abbé Astoud, lui présenta les élèves, qui étaient pénétrés de joie, et qu'Elle accueillit avec une extrême bonté. Elle remarqua, parmi eux, le jeune de Bonald, fils de M. le Recteur et petit-fils de l'illustre M. de Bonald, Ministre d'État.

A quatre heures, MADAME admit à défiler devant Elle, dans ses appartemens, les volontaires royaux de 1815, au nombre d'environ 600. Au moment où ils furent introduits, Elle leur dit: *Messieurs, j'ai bien du plaisir à vous voir.* L'un d'eux, interprète des sentimens de ses camarades, pria MADAME d'agréer, pour son auguste Époux, les mêmes vœux qui les portèrent à suivre, il y a 8 ans, ses drapeaux dans les plaines de la Drôme, et les assurances d'une fidélité inviolable au trône de Saint-Louis. S. A. R. répondit: *Nous comptons toujours sur vos sentimens.* Pendant que les volontaires royaux défilaient, MADAME adressa la parole à plusieurs d'entre eux. Elle reçut avec bonté quelques placets qui lui

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

furent présentés, et laissa ces fidèles et dévoués serviteurs ivres du bonheur dont ils venaient de jouir.

A cinq heures, les Dames furent présentées à S. A. R., qui admit en suite à sa table les premières autorités et quelques autres personnes, parmi lesquelles on remarqua M. de Valdenuit, Préfet de la Lozère, et M. le Comte de Vezins, Sous-Préfet de Saint-Affrique, qui s'étaient empressés de venir lui offrir leurs hommages et ceux de leurs administrés privés du bonheur de voir MADAME.

Après son dîner, MADAME se rendit à la salle de spectacle, élégamment décorée de draperies blanches, de guirlandes de fleurs et de festons de verdure, et splendidement éclairée. La loge de S. A. R., disposée au fond de la salle, en face du théâtre, se faisait remarquer par sa noble simplicité. Une draperie bleue, rehaussée de fleurs de lis et de franges d'or, en formait tout l'ornement. Une foule immense remplissait la salle et ses avenues. A l'arrivée de MADAME, tous les spectateurs debout la saluèrent des cris de *vive le Roi! vive Madame!* auxquels se mêlaient ceux de *vive Mgr. le Duc d'Angoulême!* Le spectacle se composait des *héritiers Michau*, d'un *ballet* analogue à la circonstance, et *du Bouffe et du Tailleur.* Toutes les allusions furent saisies avec enthousiasme, et le public fit répéter avec trans-

port un des couplets ajoutés, par un charmant à propos, à la première pièce. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de le transcrire ici.

Ils sont à vous,
PRINCESSE qu'on admire,
Tous ces Français, ainsi qu'à votre Époux;
Aux sentimens que votre aspect inspire,
Vous le voyez, ici vous pouvez dire:
Il sont à nous. (*bis*)

Des cantates inspirées par les plus généreux sentimens, furent exécutées et entendues avec le même enthousiasme.

En rentrant dans son Palais, MADAME vit la façade de la citadelle élégamment illuminée par les soins de MM. les officiers supérieurs du corps royal du génie. Elle revit en passant la place Louis XVI, éclairée par des ifs et des cordons de lumière, et au milieu de laquelle un piédestal portant le buste du ROI MARTYR, remplaçait provisoirement la statue confiée au ciseau de M. Valois, statuaire de MADAME.

S. A. R. partit le lendemain, 22, à huit heures du matin pour Cette, d'où elle fut de retour à quatre heures de l'après midi, enchantée d'une excursion pendant laquelle elle avait savouré le bonheur de se trouver, comme en famille, au milieu de ce bon peuple qui, en Avril 1815, exprima hautement, sous les bayonnettes de l'usurpateur, des sentimens qui ne sont pas

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

moins vifs aujourd'hui. M. le Maire de Cette et les autorités locales reçurent, dans cette circonstance, de nouveaux témoignages de l'affectueuse bonté de MADAME, qui, au déjeûner qu'Elle daigna accepter chez M. le Maire, après la santé de Mgr. le Duc d'ANGOULÊME, portée par ce Magistrat, porta Elle-même celle *des bons Cettois*.

Le corps municipal aurait désiré offrir à MADAME un hommage particulier du respect et de la joie des habitans de Montpellier, dans une fête qui lui serait donnée sur la place du Peyrou. Cette promenade, d'où l'on aperçoit à la fois les Pyrénées et les Alpes, présentait un emplacement unique. Mais S. A. R. avait hautement déclaré que, pendant toute la durée de la guerre, ici comme ailleurs, Elle ne voulait pas accepter des fêtes, que troublerait l'idée des dangers que peuvent courir les braves, à la tête desquels son auguste Epoux combat l'hydre des révolutions et poursuit le triomphe des principes d'ordre et de morale, seuls garans du bonheur des peuples. Cependant, par une insigne bonté, MADAME daigna procurer à 40,000 spectateurs réunis sur cette belle promenade, dans la soirée du 22, l'agréable surprise de la voir paraître au milieu d'eux. Reçue à huit heures à la descente de sa voiture, par M. le Maire et le corps municipal, Elle entra par la grille de

l'allée basse du Nord, et fut conduite au château d'eau converti en un élégant salon et présentant un point de vue ravissant. De là, Elle entendit une cantate à grand orchestre, et vit exécuter, sur la terrasse du grand bassin, la danse des *Treilles*, celle du *Chevalet* et autres danses du pays. La place et la porte du Peyrou étaient magnifiquement illuminées. Un ballon portant des transparens aux armes de France, fut lancé de dessus la place. Le célèbre acrobate Ravel fit son ascension au milieu d'un beau feu d'artifice que termina une superbe girande de plusieurs centaines de fusées tirée de la plate-forme qui couronne l'attique de la porte du Peyrou. Tous les habitans avaient ce jour-là, comme la veille, élégamment illuminé leurs maisons. Dans les campagnes et sur les hauteurs voisines, brillaient des feux que la joie publique avait allumés. Une foule immense circulait, remplissant l'air des accens de l'allégresse la plus vraie, et élevant vers MADAME de longues acclamations de dévouement. Ces mêmes acclamations accompagnèrent S. A. R. jusqu'à son Palais, où Elle rentra à neuf heures, après avoir adressé des paroles obligeantes aux gardes d'honneur de service auprès d'Elle.

Le lendemain 23, avant son départ, MADAME voulut bien se rendre encore une fois aux demandes d'un peuple nombreux qui désirait la revoir. Elle prononça quelques mots de recon-

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr 399

naissance, que l'émotion générale ne permit pas d'entendre, mais que les cœurs de tous ceux qui avaient le bonheur d'être présens à cette scène attendrissante, entendirent très-bien. Accompagnée de MM. les Généraux et officiers supérieurs, escortée par la Garde nationale à cheval et la gendarmerie, Elle partit à 6 heures pour Perpignan, suivie des vœux et des regrets de tous les habitans de la bonne ville de Montpellier. Elle trouva, à l'arc de triomphe du pont à bascule, M. le Préfet, M. le Secrétaire général et M. le Maire, qu'Elle salua de la manière la plus gracieuse, et à qui Elle témoigna de nouveau, par là, combien Elle était sensible à l'accueil qu'Elle avait reçu.

Pendant le trop court séjour de MADAME, MM. les Généraux, M. le Préfet, Mgr. l'Évêque, tous les fonctionnaires ont saisi toutes les occasions de lui présenter leurs respectueux hommages. Parmi eux, S. A. R. a daigné distinguer M. le Marquis Dax d'Axat, Maire de Montpellier, avec qui Elle s'est entretenue avec bonté, et qu'Elle a loué de tous les soins pris pour établir, en ce qui le concernait, l'ordre compatible avec l'enthousiasme général.

MADAME a bien voulu témoigner aussi sa satisfaction à M. le Préfet, et lui permettre de dire combien Elle appréciait les sentimens du département en général et de la ville de Montpellier en

particulier. Elle a été très-contente de la régularité du service et de la bonne tenue de la Garde nationale, dont la compagnie à cheval a constamment servi d'escorte à S. A. R. toutes les fois qu'Elle est sortie de son Palais, et dont les compagnies d'élite ont été successivement admises à faire le service d'honneur auprès de son Auguste personne. Elle a saisi plusieurs fois l'occasion de le lui témoigner.

La gendarmerie et les troupes de toutes les armes ont rivalisé de zèle dans l'exécution des mesures prises par l'autorité militaire, et, grâces à ce concours, aucun accident n'a troublé de si beaux jours. Ils se sont écoulés trop vite au gré de nos désirs; mais le souvenir en est gravé à jamais dans nos cœurs. Heureux si dans un avenir prochain, possédant de nouveau, au milieu de nous, l'Auguste Fille des Rois, nous pouvons, en la saluant des mêmes acclamations de dévouement et de respect, saluer aussi son magnanime époux, qui, tout à la fois victorieux et pacificateur, aura acquis de nouveaux droits à notre amour et à notre reconnaissance! Témoins l'un et l'autre et justes appréciateurs de nos sentimens, ils pourront dire au meilleur et au plus révéré des Monarques : *Sire, vous n'avez pas de sujets plus dévoués et plus fidèles que les habitans de votre bonne ville de Montpellier.*

MONTPELLIER, chez AUGUSTE RICARD, seul Imprimeur de la Préfecture et de la Mairie, plan d'Encivade, N.° 209.

© Cahiers 20, Arts et Traditions Rurales, 2009, www.artstraditionsrurales.fr

Cahiers d'Arts et Traditions Rurales n° 20, 2009, 425 pages Prix : 40 €uros